



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Commune de
 SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
 Conseil Municipal
 République Française**

**Séance du 30 mars 2023
 à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Date de la convocation
 24/03/2023

Date d'affichage
 04/04/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.
 Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
 M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
 Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
 Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.1.1. Budgets et comptes
 DELIBERATION N° 2023-03-17**

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Madame BONNEFOUX soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Lors de sa séance du 9 février 2023, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023,

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2023 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
23	1	3
	M. PENALVA	M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/04/2023 de la publication le 04/04/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

